

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 79 (1981)

Heft: 11

Rubrik: Veranstaltungen = Manifestations

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Kommission Arbeits-Vertrags- fragen/Commission du contrat

Ch. Jäger, Oberer Brühlweg 13,
4143 Dornach
L. Lyss, Wässerwies, 8712 Stäfa
A. Henggeler, Via Svena, 6981 Cassina
d'Agno
B. Guntli, Saluferstr. 21, 7000 Chur
A. Vifian, Haslistr., 3510 Freimettingen
J. P. Nägeli, 41, Rue des Pâquis, 1201 Genève

Delegierte Fachkommission/ Commission professionnelle

O. Meili, Tödihof 7, 8712 Stäfa
M. Jöhri, Via Falveng 4, 7013 Domat-Ems

Verwalter Leukerbad/ Adm. Loèche-les-Bains

M. Oggier, 3946 Turtmann

Sektionspräsidenten/ Présidents de sections

Aargau: Rosmarie Künzle, Dragonerstr. 41,
5600 Lenzburg
Basel: U. Affolter, Chrischonaweg 57,
4125 Riehen
Bern: V. Blasimann, Chalet Wildbach,
3715 Adelboden
Fribourg: J. D. Tercier, Av. Général
Guisan 36, 1700 Fribourg
Genève: J. P. Gervais, Rte Grandes Commu-
nes 23 bis, 1213 Onex
Ostschweiz: E. Baumann, Hirschenweg 4,
9435 Heerbrugg
Rätia: B. Guntli, Saluferstr. 21, 7000 Chur
Ticino: S. Cattaneo, 6952 Canobbio
Valais: H. Coquoz, 32 Av. de Epineys,
1920 Martigny
Vaudoise: M. Vidoudez, Paix des Alpes,
1817 Brent
Zentralschweiz: R. Baechi, Obere
Weinhalde 12, 6010 Kriens
Zürich: A. Knebel, Im Acher, 8494 Bauma

Vorstösse zum Ausgleich der kalten Progression

Bereits am ersten Tag der Herbstsession der Eidgenössischen Räte reichte Nationalrat Max Chopard eine Motion zum Ausgleich der kalten Progression ein. Mit dem von den vierzehn Nationalräten der Parlamentarischen Gruppe für Angestelltenfragen (4 FDP, 4 SP, 3 LdU, 2 CVP und 1 SVP) mitunterzeichneten Vorstoss wird der Bundesrat

beauftragt, den Eidgenössischen Räten unter Berücksichtigung des Grundsatzes der Rechtsgleichheit so rasch als möglich eine Vorlage über den periodischen Ausgleich der Folgen der kalten Progression zu unterbreiten.

Damit ist die Parlamentarische Gruppe für Angestelltenfragen einer Aufforderung der Angestelltenkammer nachgekommen, welche zur Verlängerung der Bundesfinanzordnung aus staatspolitischen Gründen die Ja-Parole beschloss und gleichzeitig verlangte, dass der Hauptmangel der Vorlage, die Verfassungsverletzung beim Ausgleich der kalten Progression, so rasch als möglich zu beseitigen sei. Die Angestellten weisen darauf hin, dass die Eidgenössischen Räte bereits eine Motion im Zusammenhang mit der im November zur Abstimmung gelangenden Vorlage angenommen haben, wonach verbleibende Mängel bei der Warenumsatzsteuer zu beheben sind. Für sie wäre es unverständlich, wenn nicht durch eine weitere Motion der Auftrag zur Beseitigung des Hauptmangels der Vorlage erteilt würde. Die Angestellten erwarten, dass bei einer Reihe ähnlich lautender Motionen jene angenommen wird, die ihre bisherige Haltung honoriert. VSA

Interventionen parlamentarische für die Beseitigung der Progression zu kalt

Le premier jour déjà de la session d'automne des Chambres fédérales, une motion fut déposée par le Conseiller national Max Chopard, demandant la correction des effets de la progression à froid. Par cette intervention appuyée par les 14 membres du Groupe parlementaire pour les questions d'employés (4 radicaux, 4 socialistes, 3 de l'Alliance des indépendants, 2 démocrates chrétiens et 1 de l'Union démocratique du centre) le Conseil fédéral est chargé de présenter dès que possible, en respectant le principe de l'égalité des droits, un projet sur la correction périodique des effets de la progression à froid.

Ce faisant, le Groupe parlementaire pour les questions d'employés, a donné suite à une requête de la Chambre suisse des employés. Cette dernière, pour tenir compte des intérêts supérieurs de l'Etat, recommande aux employés de voter en faveur de la prolongation du régime des finances fédérales. En même temps toutefois, elle demande

que le défaut principal du projet – le non-respect de l'obligation constitutionnelle de corriger périodiquement la progression à froid – soit éliminé dès que faire se peut. Les employés rappellent que les Chambres fédérales ont déjà adopté une motion en relation avec le projet qui fera l'objet de la votation populaire de novembre prochain. Cette première motion demande que soient éliminés les défauts de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Les employés ne comprendraient pas que la principale insuffisance du projet ne puisse être supprimée par un mandat résultant d'une seconde motion. Les employés demandent aussi que parmi plusieurs motions visant le même objet, ce soit celle qui honore leur attitude passée qui soit acceptée. FSE

Jahresbeitrag VSVT

Die Mitglieder des VSVT, die ihren Beitrag 1981 noch nicht bezahlt haben, werden gebeten, dies so bald wie möglich nachzuholen, um die Arbeit des Zentralsekretariats zu erleichtern und um Mahnspesen zu vermeiden.

Cotisation annuelle ASTG

Les membres de l'ASTG qui n'ont pas encore payé leur cotisation pour 1981 sont priés de le faire au plus vite pour faciliter le travail du secrétariat central et éviter des frais de rappel.

Cotizzazione annuale ASTC

I membri che non avessero ancora pagato la cotizzazione per il 1981 sono pregati di farlo al più presto per facilitare il lavoro del segretariato e evitare spese di reclamo.

VSVT-Zentralsekretariat: ASTG secrétariat central:

Riant-Val, 1815 Baugy, Tel. 021/61 21 25

Stellenvermittlung

Auskunft und Anmeldung:

Service de placement pour tout renseignement:

Paul Gobeli, Im Ibach 6, 8712 Stäfa
01/926 43 38 P
01/216 27 60 G

Veranstaltungen Manifestations

RAV Reform Amtliche Vermessung, Grobkonzept

Einladung zu einer Orientierungs- und Diskusstagung in Ecublens und in Zürich

Von der Eidg. Vermessungsdirektion ist der SVVK eingeladen worden, zum Grobkonzept der Reform der amtlichen Vermessung Stellung zu nehmen. Damit Sie sich eine Meinung zum vorliegenden Grobkonzept bilden können, veranstaltet der SVVK zwei Orientierungs- und Diskusstagungen:

1. am Freitag, 20. November 1981, 14.15 bis ca. 17.00 an der EPFL, Ecublens, Salle CM 2 (Centre Midi)
2. am Samstag, 5. Dezember 1981, 9.30 bis ca. 13.00 an der ETH-Hönggerberg, Zürich, Hörsaal HIL E 3.

Bitte reservieren Sie sich eines dieser Daten, damit Sie sich von kompetenter Seite über das Grobkonzept informieren lassen können. Das einführende Referat wird von Vermessungsdirektor W. Bregenzer gehalten, und für Fragen stehen die Arbeitsgruppenleiter RAV zur Verfügung.

Der Zentralvorstand hofft auf eine zahlreiche Beteiligung und erwartet anschliessend Stellungnahmen der Sektionen sowie der Mitglieder, um eine fundierte Gesamtstellungnahme für den SVVK abgeben zu können.

Der Zentralsekretär: *W. Messmer*

REMO Réforme Mensuration Officielle, Concept général

Invitation à une journée d'orientation et de discussion à Ecublens et à Zurich

La SSMAF a été convoquée par la direction des mensurations fédérales à une prise de position sur le concept général de la Réforme Mensuration Officielle (REMO).

Afin de pouvoir vous faire une opinion du présent concept général, la SSMAF organise deux journées d'orientation et de discussion:

1. Vendredi, 20 novembre 1981 de 14.15 h à env. 17 h à l'EPFL, Ecublens, salle CM 2 (Centre midi)
2. Samedi, 5 décembre 1981 de 9.30 h à env. 13 h à l'ETH-Hönggerberg, Zurich, salle de conférence HIL E 3.

Nous vous invitons à bien vouloir réserver une de ces deux dates. Vous aurez ainsi l'opportunité d'obtenir de personne compétente tous renseignements sur ce concept général REMO.

L'exposé préliminaire sera donné par M. W. Bregenzer, directeur des mensurations cadastrales fédérales.

Pour la discussion des chefs des groupes de travail REMO seront à votre disposition.

Le comité central souhaite une participation nombreuse et s'attend par la suite, à une prise de position de la part des sections et de la part des membres, afin de pouvoir donner une réponse approfondie pour la SSMAF. Le secrétaire général: *W. Messmer*

Fachliteratur Publications

Précipitations extrêmes dans les Alpes suisses et leurs régions limitrophes.
Volume 5.

Dans le but de mettre à la disposition du praticien des documents valables pour l'estimation de l'écoulement des hautes

eaux dans les bassins de réception les plus petits (correction des torrents, ouvrages hydrauliques forestiers, ruraux, sanitaires, etc....) l'Institut fédéral de recherches forestières a entrepris d'interpréter l'ensemble des données disponibles, valables, fournies par toutes les stations de mesure des précipitations dans la région des Alpes suisses.

Cette étude rendra également service aux géographes, hydrologistes et météorologistes.

Les données fournies par les précipitations furent analysées à l'aide de l'analyse de fréquence et les résultats furent représentés dans des diagrammes d'intensités des précipitations en fonction de leur durée et de la rareté de leur occurrence (période de retour).

Le volume 5 qui vient de paraître comprend les diagrammes et tableaux de 89 stations de mesure du Tessin et du Valais.

Le tirage est très limité et, jusqu'à l'épuisement du stock, cette publication peut être obtenue au prix de frs 30.- à l'Institut fédéral de recherches forestières, 8903 Birmensdorf ZH.

Verschiedenes Divers

Ventes aux étrangers et PPE

Selon la loi Furgler, les étrangers qui acquièrent des propriétés en Suisse ne peuvent les aliéner pendant 5 ans et ont l'obligation d'y séjourner au moins 3 semaines par année. Qui va contrôler, c'est une autre histoire! Toujours est-il qu'on voit des appartements propriétés d'étrangers, qui sont vides à longueur d'années. Pour les communes, il y a un problème d'apport fiscal. D'autre part la difficulté des contacts avec les propriétaires est une entrave dans l'accomplissement de travaux d'édilité publique.

Une commune vaudoise vient d'en faire l'expérience. Ayant suivi la procédure d'expropriation en vue de rélargir une route et d'y créer un trottoir, la commune s'est vue refuser l'autorisation d'exproprier par la direction cantonale du cadastre, entre autres parce que les conventions étaient signées par l'administrateur des PPE qui n'a pas qualité pour signer des actes de disposition. Or les propriétaires sont domiciliés en Allemagne (pour 5 cas) et aux USA (1 cas). D'autres ventes à des étrangers sont prévues. Pendant que les formalités de signatures sont en cours, la commune a d'autre part repris la propriété d'un égout privé. La constitution de la servitude implique également une épuration des servitudes privées de raccords et là, on retrouve en plus

de nos étrangers, une seconde PPE. La parcelle qui était fonds dominant pour le collecteur, devient fonds servant pour le raccordement. Il faut de nouveau une signature. D'ici là la veuve berlinoise peut décéder et laisser comme héritiers une fille en Argentine et un fils en mission pour une année sur un vaisseau spatial.

On le voit, cela pose des problèmes que l'on résolvait «à la vaudoise», c'est-à-dire qu'on renonçait à requérir l'inscription sur la parcelle PPE.

Dans un cas ici ou là, cela peut ne pas avoir d'importance. Mais finalement on s'enferme toujours plus et il faut trouver une solution. Lors de la vente des parts de PPE il faudrait pouvoir exiger que les propriétaires donnent procuration à leur administrateur pour des actes de disposition *mineurs* concernant les communes. Espérons que nos juristes trouveront sans tarder la formule pour remédier à cet état de choses. *B. Jacot*

Lehrlinge Apprentis

Aufgabe 5/81 Problème 5/81

Bei der Messung eines Polygonzuges war es weder auf dem Triangulationspunkt A noch auf dem ersten Polygonpunkt B möglich, eine Anschlussrichtung zu messen. Erst auf dem zweiten Polygonpunkt C konnte eine Richtung nach Turm D beobachtet werden. Es wurden folgende Beobachtungen gemacht:

Lors de la mesure d'une polygonale, il n'a pas été possible de mesurer une direction d'orientation ni sur le point de triangulation A ni sur le premier point de polygone B. Ce n'est que sur le second point de polygone C qu'une direction a pu être mesurée vers le clocher D.

Les observations suivantes ont été faites:

Station A	
B 82,38 m	?
D ---	0,00
Station B	
A 82,36 m	0,00 ^g
C 80,40 m	125,93 ^g
Station C	
B 80,42 m	0,00 ^g
D ---	81,22 ^g
A Y 620,00	D Y 640,00
X 180,00	X 356,00

Berechne den fehlenden Polygonwinkel auf der Station A.

Calculer l'angle manquant à la polygonale en A.